

- activités de services d'action sociale, d'administrations publiques et de sécurité sociale, ainsi que les activités administratives d'organisations associatives et d'organisations ou d'organismes extraterritoriaux ;
- activités pour la santé humaine, à l'exclusion des hôpitaux généraux et spécialisés en médecine ou chirurgie ;
- activités de services en matière de culture et de divertissement, y compris les bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles ;
- activités d'exploitation d'installations de jeux de hasard ;
- activités sportives, récréatives et de loisirs ;
- activités des locaux permettant l'accueil de voyageurs.

Annexe 2 : Prescriptions applicables par métier

ACTIVITES DE RESTAURATION

Activité	Type de rejet	Polluants potentiels / paramètres de suivis	Prétraitement	Fréquence d'entretien	Type de déchets	Collecte
Restauration ¹	Eaux grasses issues des cuisines <i>(lave-vaisselle, évier, siphon de sol, plonge, eau de cuisson, refroidissement à l'eau)</i>	Graisses, matières organiques, MES, pH, température	Dégrillage : <i>(si celui-ci n'est pas intégré au Bac à graisses)</i> Bac à graisses (BAG) ² : <i>(classique, autonettoyant par écrémage, autonettoyant par surverse, semi-biologique) normes NF EN 1825-1</i>	<u>Nettoyage du dégrillage</u> : aussi souvent que nécessaire <u>Ecrémage du BAG</u> ² : <i>1 fois / 15 jours</i> <u>Curage du BAG</u> ² : <i>1 fois / mois</i>	Graisses et Huiles Alimentaires Usagées (HAU)	Cureurs et collecteurs d'HAU agréés
	Eaux de lavage issues des éplucheuses automatiques de légumes	MES, Fécules	Séparateur à fécules	<u>Vidange des fécules</u> ² : <i>1 fois / mois</i> <u>Curage des boues et fécules résiduels</u> ² : <i>1 fois / 2 mois</i> <i>(même fréquence que Bac à graisses (BAG) si intégré au BAG)</i>	Boues alimentaires	Cureurs
Poissonnerie	Eaux issues de la préparation et transformation des poissons Eaux des aquariums	MES, Matières organiques, Graisses, pH	Dégrillage/filtration de l'évier de nettoyage des poissons Bac à graisses (BAG)	<u>Nettoyage du dégrilleur/filtre</u> : aussi souvent que nécessaire <u>Ecrémage du BAG</u> ² : <i>1 fois / 15 jours</i> <u>Curage du BAG</u> ² : <i>1 fois / mois</i>	Graisses	Cureurs